Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 034-213402886-20261116-DELIB2026_11_55-DE

Département de l'Hérault
Commune de Saint-Sériès

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le douze du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 07 novembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. David JEANJEAN, Maire.

Membres Présents : Mme Solveig DE ORY, Mme Thérèse RIBENNES, Mme Anne-Veig HORRY, Mme Manon SIMON,
M. Xavier THOMAS ; M. Christian DIBLASI, M. David JEANJEAN, M. Eddy MASSON, M. Chrisitan MAZURE, M. Laurent TRONNET,

Membres ayant donné procuration : Mme Aurélia Alice IRRMANN à M. Xavier THOMAS, Mme Coralie SABATIER à M. David JEANJEAN, Mme Catherine MAURY à Mme Solveig DE ORY, Mr Jean-Louis LEUCI à Mme Thérèse RIBENNES

Membre Absent : M. Nathan DE FOSSET

Secrétaire de séance : Mme Thérèse RIBENNES

Délibération : DELIB2026_11_55 : Décision modificative N°01

Vu le code général des collectivités territoriale, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,

Vu la délibération n°2026-04-21 en séance du 20 avril 2026 sur le vote du budget primitif 2026

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Considérant que le budget primitif 2026 a été voté en équilibre,

Considérant la nécessité de rééquilibrer les lignes budgétaires

Monsieur le Maire propose donc les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP/ARTICLE	NATURE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
CHAPITRE 11			20 000 €		
CHAPITRE 68/ 6815	*Dotation aux provisions pour risques et charges de fonction*			*20 000 €*	

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 034-213402886-20261116-DELIB2026_11_55-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'ADOPTER la décision modificative n°1 -11-2026 relative au budget communal pour l'exercice 2026, telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

David JEANJEAN

Le Secrétaire de séance,

Thérèse RIBENNES

MAIRIE DE SAINT-SERIES (Hérault)

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.